



SAISON 1



Mémo DSN



DÉCOUVRIR, COMPRENDRE, ANTICIPER

UN GRAND SOUFFLE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

COMPRENDRE



Le 1er janvier 2016, la norme DSN devient obligatoire *

Les objectifs de la DSN :

- ✓ **Simplifier** et alléger la charge issue de la complexité des formalités sociales afin de renforcer la compétitivité des entreprises.
- ✓ **Réduire** les risques d'erreur et de perte des droits pour les assurés
- ✓ **Lutter** contre la fraude , réduire les contentieux et pérenniser le système de protection sociale

L'effort de simplification porte à la fois sur la nature , le volume des données échangées, sur leur élaboration et sur leur mode de transmission.

- Une obligation intermédiaire est envisagée au 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet 2015

D'autres pays européens



ont déjà mis en œuvre avec succès des démarches de simplification des déclarations sociales, renforçant ainsi la compétitivité des entreprises tout en consolidant leur régime de protection sociale .



DSN

COMPRENDRE



PRINCIPES A RETENIR :

La DSN consiste à transmettre de façon mensuelle et dématérialisée, auprès d'un interlocuteur unique, les données sociales via le logiciel de paie.

- ✓ Elle est destinée à remplacer la plupart des déclarations sociales en une déclaration unique mensuelle. En cela elle concourt à la simplification des démarches des entreprises et constitue un élément essentiel du **choc de simplification**.
- ✓ La DSN est constituée de deux types de flux : **mensuels** pour transmettre l'ensemble des données du mois (éléments de rémunération, contrats...) et **évènementiels** pour tout ce qui concerne les données ponctuelles (fin de contrat, arrêt de travail ...)
- ✓ Sa mise en œuvre est prévue en **3 phases** pour éviter un effet « big bang » lors de l'application du dispositif .



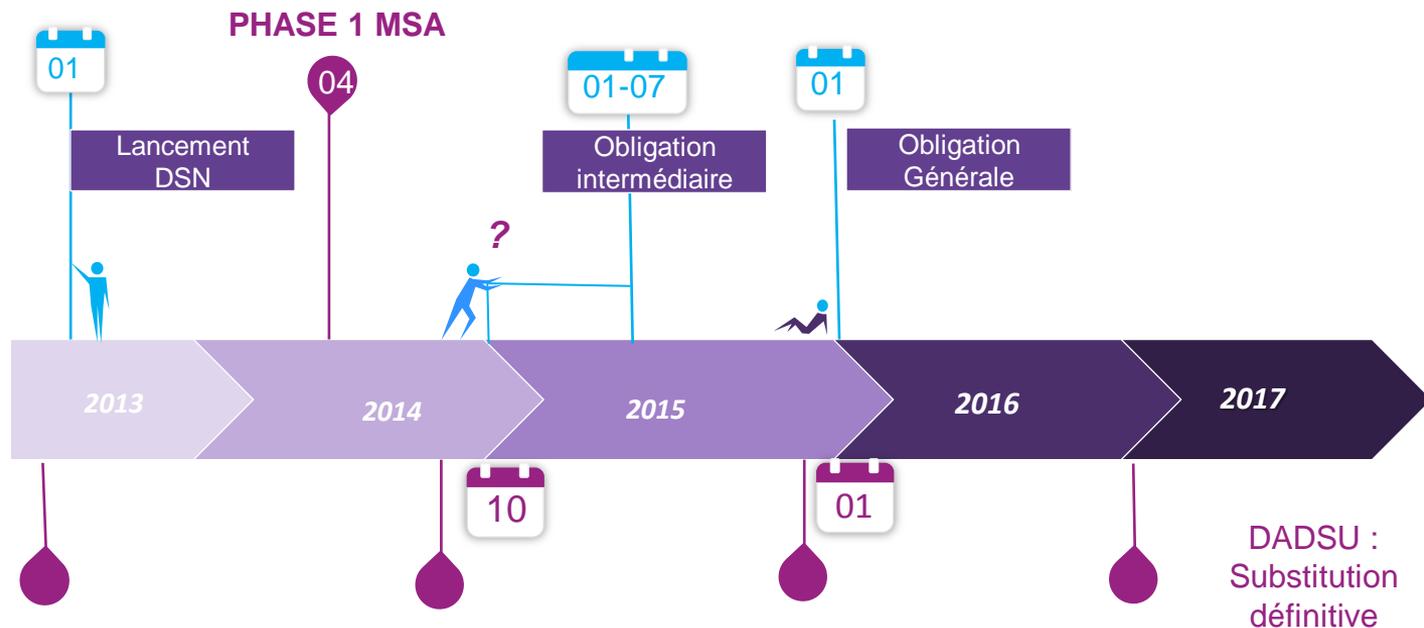
« Cette simplification bien que progressive va considérablement impacter les organisations des services RH . Son passage doit en conséquence être anticipé »



DSN

COMPRENDRE

UNE MISE EN PLACE EN 3 PHASES



PHASE 1

- DMMO / EMMO
- Attestations de salaires maladie / maternité / paternité
- Attestations pôle-emploi
- Radiations prévoyance

PHASE 2

- DUCS ACOSS
- Attestations de salaires AT/MP
- Entreprises de travail temporaires
- Entreprises en décalage

PHASE 3

- Autres DUCS : : Agirc/Arrco, MSA, prévoyance
- Début de stockage des informations de substitution de la DADS-U

DSN

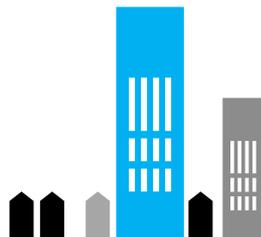
BON À SAVOIR



QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises qui emploient des salariés du secteur privé

PAR EXCEPTION, PÉRIMÈTRE NON COUVERT PAR LA PHASE 1*

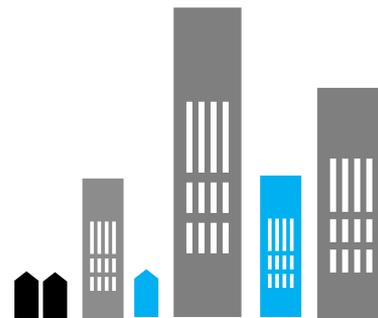


- ★ Entreprises de travail temporaires
- ★ Salariés relevant de régimes spéciaux de sécurités sociales
- ★ Personnel navigant de la marine marchande, marins pêcheurs, dockers
- ★ Etablissements situés à Mayotte, Monaco, St Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie ou en Polynésie française
- ★ Salariés impatriés ou expatriés

QUID DU SECTEUR PUBLIC ?



- ★ Entreprises publiques : elles sont concernées par le dispositif si moins de 50% de leur effectif relèvent de la fonction publique.
- ★ La fonction publique devrait rejoindre la DSN après le 1^{er} janvier 2016



* Voir lexique

DSN

BON À SAVOIR



CE QUI CHANGE AVEC LA DSN

Une nouvelle logique nécessitant de repenser l'articulation entre la paie et les déclarations

AVANT :

2 actes distincts sur des données communes mais fondés sur des codifications et des besoins différents

- **1 logique de paie**, basée sur le droit du travail
- **1 logique déclarative** orientée protection sociale

LOGICIEL DE PAIE



BULLETIN DE PAIE
(Code du travail)

DECLARATIONS SOCIALES



CSS, Code du travail, Convention assurance chômage, ...



APRES :

1 acte à l'origine de la DSN : la paie basée sur le droit du travail et devant alimenter directement les déclarations sociales qu'elle adresse.

Conséquences : des précisions à prévoir sur les éléments à transmettre dès lors que la paie devient la **source de la DSN**

LOGICIEL DE PAIE



NET ENTREPRISE



CSS, Code du travail, Convention assurance chômage...

DSN

BON À SAVOIR



VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE RH ?

- 1 Passage d'une logique de déclarations ponctuelles à une logique de déclaration permanente , « au fil de l'eau » ...
- 2 Les modifications et corrections se feront dans la paie du mois suivant et non plus directement sur le déclaratif
- 3 L'importance croissante des notions de dates et de périodes de rattachement
- 4 La gestion de rubriques spécifiques pour informer de l'existence de changements des données du dossier salarié



Quand s'en préoccuper ?

La mise en place de la DSN va entrainer une refonte complète des échanges entre les entreprises et les organismes de protection sociale. Il est donc important de ne pas attendre et d'anticiper dès à présent cette évolution.



DSN

S'Y PRÉPARER



VOTRE LOGICIEL DE PAIE SERA-T-IL DSN COMPATIBLE ?

Votre entreprise doit être équipée d'un progiciel de paie régulièrement mis à jour :

Il vous faut vérifier si votre éditeur est en capacité de mettre à jour régulièrement votre logiciel tout au long de ces deux prochaines années et ce sans tarder , pour vous éviter un effet « **big-bang** » qui vous contraindrait à basculer en mode DSN à la dernière minute.

Vous projetez de vous équiper d'un progiciel de paie ou d'en changer dans les deux ans à venir ?

Il vous faut prendre en compte l'échéance de l'obligation de la DSN en 2016. **Démarrer la DSN directement** avec le nouveau progiciel vous permettra d'éviter d'avoir à gérer successivement deux changements et vous préparera à son adoption en toute sécurité.

Et les OPS * ?

*Les organismes de protection sociale ont également un grand chantier de mise en œuvre de la DSN . Mais c'est également pour eux une source de **mutualisation porteuse de gains qualitatifs, de gains de temps et d'optimisation de leur système** .*



DSN

S'Y PRÉPARER



QUELS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES ÉQUIPÉES CEGID ?

1- Soyez DSN compatible

*Préalablement à la mise en place de la DSN, ce service permet d'identifier les différents processus administratifs **impactés** et à les adapter pour produire le niveau de qualité des données nécessaire à la génération du flux DSN .*



2 -Entrez dans l'ère DSN

Ce service permet de mettre en place les paramétrages nécessaires à la production d'une DSN mensuelle et événementielle et ce aux rythmes des différentes phases dans lesquelles l'entreprise souhaite s'inscrire.



3 - Exploitez la DSN au quotidien

Ce service forme les différents collaborateurs en charge des déclarations sociales à la préparation et la production des flux de données mensuels ou événementiels au format DSN .



DSN

S'Y PRÉPARER



LEXIQUE



- ✓ **DSN** : Déclaration Sociale Nominative
- ✓ **OPS** : Organismes de Protection Sociale
- ✓ **NET ENTREPRISE** : site proposé par les organismes de protection sociale aux entreprises pour effectuer en ligne les déclarations sociales et régler les cotisations
- ✓ **Phase 1** : période initiale de la DSN pour les entreprises volontaires couvrant le remplacement de la DMMO et l'EMMO, les formulaires de radiation pour les institutions de prévoyance, les mutuelles et les sociétés d'assurances, les attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières en cas de maladie (hors AT/MP), maternité et paternité et enfin les attestations d'employeur destinées à Pôle emploi.
- ✓ **Phase 2** : couvrant le périmètre de la phase 1 , toujours sur le mode du volontariat , la phase 2 intègre le volet Urssaf de la DUCS et les attestations arrêt de travail (AT/MP). La phase 2 démarrera à compter de l'automne 2014.



Pour plus d'informations sur Cegid et la DSN
rendez-vous dans l'espace DSN sur www.cegid.fr/rh

★ Ou suivez nous sur Twitter sur Cegid SIRH
(@cegidSIRH)

UN GRAND SOUFFLE SUR LES RESSOURCES HUMAINES